child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 1

Cambodge
Atelier consultatif et plan d'action

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

NGO Coalition on the Rights of the Child (NGOCRC)

RÉSUMÉ :

Un atelier a été organisé afin de présenter et examiner les Observations finales du Comité des droits de l'enfant (le Comité). Des consultations ont été organisées avec des agences du gouvernement, des ONG et des enfants pour élaborer un plan d'action visant à assurer le suivi des Observations finales.

OBJECTIF :

Élaborer un plan d'action et des stratégies de suivi avec des ministères du gouvernement, des ONG nationales et internationales, des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l'ONU et des enfants afin de donner suite aux Observations finales.

CALENDRIER :

2011 – en cours

PROCESSUS :

PHASE 1 – ATELIER CONSULTATIF

But : Diffuser les Observations finales.

- Traduire de manière informelle les Observations finales dans la langue nationale principale.
- Organiser un atelier de travail national afin de présenter les Observations finales à l'ensemble des ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi qu'aux ONG nationales et internationales, aux membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, aux agences de l'ONU et aux enfants.
- Diviser les participants par groupes de travail dirigés par des représentants des différentes parties prenantes.
- Répartir les recommandations parmi les groupes de travail afin d'examiner les actions de suivi.
- À la fin de la réunion, préparer un rapport résumant les engagements pris.

➜ **CONSEIL :** Mettre l'accent sur les recommandations les plus importantes afin d'assurer un processus de suivi aussi efficace que possible.

PHASE 2 – PLAN D'ACTION

But : Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans les Observations finales.

- Mener des consultations avec des agences gouvernementales, des organisations de la société civile et des enfants pour élaborer un plan d'action et des stratégies visant à donner suite aux Observations finales.
- Déterminer qui assurera le suivi de chacune des recommandations.
- Diffuser le plan d'action auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées.
- Faire pression sur les parties prenantes afin que le plan d'action soit mis en œuvre.

➜ **CONSEIL :** Si les ONG de votre pays n'ont pas de relations solides avec le gouvernement, tenter au moins de travailler avec les ministères responsables du suivi du respect de la Convention des droits de l'enfant (CIDE).

PHASE 3 – ATELIER DE SUIVI

But : Débattre de stratégies spécifiques et élaborer des plans d'action spécifiques à l'intention des ONG et des groupes d'enfants et de jeunes afin de surveiller la mise en œuvre des Observations finales.

- Organiser un atelier consultatif avec des ONG, des enfants et des jeunes.
- Présenter les Observations finales aux participants.
- Se répartir en sous-groupes pour débattre des différents modules de la CDE.
- Au sein de chaque sous-groupe, discuter des Observations finales et les classer par ordre de priorité.
- Élaborer un plan de travail fixant des stratégies de surveillance assorties de délais et identifiant une organisation responsable.

➜ **CONSEIL :** Intégrer le plan d'action dans le plan stratégique de l'organisation.

RÉSULTAT :

Un plan d'action est élaboré par des membres de ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi que par des ONG nationales et internationales, des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l'ONU et des enfants.

IMPACT :

Sensibilisation accrue aux Observations finales au sein des ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi qu'auprès des ONG nationales et internationales, des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l'ONU et des enfants et des jeunes.

DÉFIS :

RESSOURCES HUMAINES

La mise en œuvre du plan d'action peut être rendue difficile en raison du caractère limité des ressources humaines et du manque de capacités. La NGOCRC a essayé, mais sans succès, de créer, au sein de son Secrétariat, une unité chargée du plaidoyer pour encourager les ONG et le gouvernement à surveiller la mise en œuvre des recommandations du Comité. Les contraintes de temps et l'absence de soutien financier constituent également des défis à surmonter.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

COMPARAISON AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE

Comparer le plan stratégique de la coalition avec le plan d'action pour repérer les éventuels chevauchements. S'appuyer sur le plan d'action pour élaborer les futurs plans stratégiques.

PLAIDOYER ET LOBBYING

L'objectif final du plan d'action est d'intégrer les recommandations du Comité dans les législations et les politiques nationales.

COORDONNÉES :

M. Meas Samnang
Tél : +855 23 882 412
Email : info@ngocrc.org; samnang.meas@ngocrc.org
Site Internet : http://ngocrc.org